

LANCEMENT DU LABEL QUALITE HS2 TROIS STRUCTURES ISEROISES A L'HONNEUR !

Le 8 novembre dernier, APAVE CERTIFICATION a remis les diplômes et les « trophées » du label HS2 à **Sève de Bourgoin Jallieu, ASDT de Villard Bonnot et ADPAH de Vienne**, trois Structures d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) pionniers dans cette toute nouvelle **labelisation**, qui vise à favoriser l'innovation dans l'offre des SAAD.



Qu'est-ce que le label HS2 ? Ce label « Haute Sécurité Santé » évalue l'adéquation d'une offre par rapport aux besoins des personnes vieillissantes ou en situation de vulnérabilité. Il a été conçu dans la logique du HQE (Haute Qualité Environnementale) pour le bâtiment, mais le HS2 est centré sur la personne. L'objectif du label est de faire valoir des offres de logements adaptés et de services permettant un soutien à domicile le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions.

Qu'est-ce que la certification HS2 ? APAVE Certification, organisme certificateur, réalise un audit auprès de la structure et de bénéficiaires de son offre, selon un référentiel de critères développés spécifiquement pour chaque type de projet. Il existe aujourd'hui le référentiel de l'Habitat, des prestations de services, des SAAD, des pharmacies... C'est un travail conjoint TASDA-APAVE qui a permis de développer le référentiel HS2-SAAD.

A qui cela s'adresse ? A tous les SAAD qui souhaitent valoriser l'innovation !

Qu'est-ce que cela apporte ? Le label apporte une nouvelle approche sur la capacité de la structure à développer **la combinaison des aides humaines et des solutions numériques**. La réglementation (Loi 2002-2, loi Borloo, Loi ASV, décret 2016 pour les SAAD) fixe un cadre de déclaration et d'autorisation, des obligations de qualité et d'évaluation de celle-ci. Les normes et certifications détaillent des exigences de qualité de service, d'accompagnement d'aides techniques, de qualité d'usages... **La spécificité du HS2 réside dans les liens bâti/service/équipement/cadre de vie, ainsi que dans la mise en relation entre les différents acteurs engagés (logement, services, financement et collectivités).**

Pour les SAAD, le référentiel, co-construit avec le TASDA, met en évidence leur capacité à innover dans les offres de lien social (l'AVS vient avec une tablette), de sécurisation du domicile (une télésistance est proposée avec un interfaçage avec le SAAD), de prévention avec des solutions numériques (le SAAD diffuse des informations sur les événements locaux), à accompagner ses équipes sur ces sujets, à accompagner les bénéficiaires dans une approche globale de la prise en charge.

Comment faut-il s'y prendre ? Le SAAD doit d'abord développer de nouvelles offres. **TASDA met à la disposition de tous les SAAD qui le souhaitent une « boîte à outils »** qui capitalise les retours de projets de ce type (formulation d'offre, fiche de poste, flyer de communication, synthèse de modèle économique...) et **propose d'accompagner le SAAD dans sa démarche d'innovation**. Le SAAD doit ensuite solliciter APAVE CERTIFICATION !

Ils l'ont dit !

« C'est une vraie complémentarité avec la certification Afnor » ADPAH

« Cela a permis une reconnaissance des professionnels qui s'investissent dans des services nouveaux du SAAD » Sève

« Tout ce processus nous a permis de voir sur quoi on pouvait innover » ASDT

En savoir plus :

Contactez nous : contact@tasda.fr et consultez <http://www.apave-hs2.com/>